

Hospices Civils de Lyon

votre santé notre engagemen

GROUPEMENT HOSPITALIER SUD Centre Hospitalier Lyon Sud

165, Chemin du Grand Revoyet 69495 Pierre-Bénite cedex - France

N° FINESS: 690784137 | N° FINESS HCL 690781810

@source HCL-easily IPP 3717202

POLE DE SPECIALITES MEDICALES

SERVICE D'HEMATOLOGIE

Pavillon Marcel Bérard 1F - 1G

Pr Gilles SALLES

Chef de service

☎ 04 78 86 43 07 Fax 04 78 86 43 48

Pr Hervé GHESQUIERES

2 04 78 86 43 05

Pr Charles DUMONTET

2 04 78 86 22 05

Pr Mauricette MICHALLET

2 04 78 86 22 33

Fax 04 72 67 88 80

Pr Eric WATTEL

2 04 78 86 22 04

Dr Anne LAZARETH

2 04 78 86 22 23

Prise de RDV Consultations

2 04 78 86 43 40

Fax 04 78 86 43 39

Hôpital de jour

Cadre de santé

2 04 78 86 43 27

Secteur lymphoïde Dr Arthur DONY

04 78 86 43 06

Dr Violaine SAFAR

2 04 78 86 43 79 Secteur myéloïde

Dr Fiorenza BARRACO ■ 04 78 86 22 58

Dr Hélène LABUSSIERE-WALLET

2 04 78 86 22 10

Unité MB1

Dr Violaine SAFAR

04 78 86 43 03 Dr Emmanuelle FERRANT

04 78 86 43 03

Cadre de santé : N AMBARD

2 04 78 86 43 44

Unité MB2

Dr Fadhela BOUAFIA-SAUVY

2 04 78 86 43 46

Cadre de santé : N AMBARD

2 04 78 86 43 44

Unité MB3

Dr Lionel KARLIN

04 78 86 43 10

Dr Clémentine SARKOZY

04 78 86 43 01

Cadre de santé : N. GEORGES

2 04 78 86 43 30

Unité MBE4

Dr Xavier THOMAS

2 04 78 86 22 35

Dr Marie-Virginie LARCHER

2 04 78 86 22 49

Cadre de santé : C DUGRENIER 204 78 86 22 46

Unité MBE5

Dr Franck NICOLINI 04 78 86 22 50

Dr Etienne PAUBELLE

04 78 86 22 59

Cadre de santé : B CLERC

2 04 78 86 22 56

Unité MBE6

Dr Sophie DUCASTELLE-LEPRETRE

2 04 78 86 22 36

Dr Clément ROCHER

2 04 78 86 22 69

Cadre de santé : C BEAL **2** 04 78 86 22 66

Hotline nouvel avis (14H30 - 17H)

2 04 78 86 10 66

October 17th, 2017

Pierre Bénite, le

Please find attached the review board statements regarding clinical trials, in which patients from the present study, have been involved .

Xavier THOMAS, M.D., Ph.D.

E-mail: Xavier.thomas@chu-lyon.fr

Comité de Protection des Personnes SUD-EST IV

Centre Léon Bérard - 28 rue Laennec - 69373 LYON CEDEX 08

Président : Dr. Daniel ESPINOUSE - Vice-président : Me Claire PICHON Trésorier : Dr. David PEROL

Hospices Civils de Lyon

18 DEC. 2008

Délégation à la Recherche
Clinique et à l'Innovation

Monsieur Hugues DESANLIS Direction Générale : Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation 162 avenue Lacassagne 69424 LYON CEDEX 03

Lyon, le 11 décembre 2008

N° CPP: 08/099

Réf. de la délibération : A 08-234 N° EudraCT : 2006-000668-18

Le Comité a été saisi le 1^{er} décembre 2008 par les Hospices Civils de Lyon d'une demande d'avis sur un projet de recherche, intitulé :

"A randomized phase II study of Clofarabine/intermediate-dose Cytarabine (CLARA) versus high-dose Cytarabine (HDAC) as consolidation in younger patients with newly-diagnosed acute myeloid leukemia (AML)" – Protocole ALFA-0702 (CLARA), n° HCL/P 2006.456/50, version 1.0 du 21 novembre 2008; "Etude randomisée de phase II testant l'association Clofarabine/Cytarabine à doses intermédiaires comparativement à la Cytarabine à fortes doses en traitement de consolidation chez l'adulte jeune porteur d'une leucémie aiguë myéloïde nouvellement diagnostiquée" - Résumé français, version 1.0 du 21 novembre 2008:

Documents d'information et de consentement, version 1.0 du 21 novembre 2008 ;

Brochure pour l'investigateur, édition 7 du 23 juin 2008 + RCP Cerubidine + Vidal Aracytine + RCP Neupogen + RCP Methotrexate Bellon + RCP Evoltra ;

Liste des investigateurs, du 16 octobre 2008 ;

L'investigateur coordonnateur est le Dr. Xavier THOMAS, Service d'hématologie, Hôpital Edouard Herriot à Lyon (69).

Le Comité a examiné les informations relatives à ce projet au cours de sa séance du 9 décembre 2008.

Ont participé à la délibération :

- Personnes qualifiées "Recherche Biomédicale": Mme M. MONTANGE (titulaire), Dr. D. PEROL (titulaire, qualifié en matière de biostatistique), Mme B. PIGNATELLI (titulaire), Dr. M. LE GAL (suppléante).
- Pharmacien: Mr. J.F. LATOUR (suppléant).
- Infirmier: Mr. G. DUYCK (titulaire).
- Personne qualifiée "Ethique" : Mme F. TOURAINE-MOULIN (suppléante).
- Personnes qualifiées "Juridique" : Mme C. DIVER (suppléante).
- Représentants d'associations de malades et d'usagers de la santé: Mme M. ETIENNE (titulaire).

Le Comité a adopté la délibération suivante :

AVIS FAVORABLE

L'incidence de la leucémie aigue myéloïde est de 3,4 cas pour 100 000. En France, le nombre de patients adultes porteurs d'AML chaque année est de 2000 dont 800 participent à des essais cliniques et malgré les progrès du diagnostic et des thérapies, la survie à 5 ans est seulement de 40%.

1/2

.../...

.../..

L'essai proposé est une étude de phase II, randomisée, multicentrique dont l'objectif principal est d'évaluer la survie sans progression à 2 ans de l'association Clofarabine/Ara-C en traitement de consolidation, comparativement à des doses élevées d'Ara-C.

L'étude se déroulera pendant deux ans et un suivi tous les six mois se poursuivra pendant trois ans. Les critères d'évaluation sont pertinents et détaillés. Toutes les étapes de contrôle avec les différentes analyses cliniques et biologiques réalisées ainsi que le rapport des évènements indésirables sont bien décrits. On note la création d'un comité de surveillance indépendant.

Remarques:

- 1- Le titre de la recherche du document additionnel mentionne Aracytine et non Cytarabine (contrairement au titre figurant sur l'accusé de réception) et l'abréviation utilisée pour l'aracytine est Ara-C. Une homogénéisation de l'appellation pour les différents documents doit être faite. Par exemple les documents d'information et de consentement portent dans le titre Cytarabine alors que le document intitulé "Résumé du protocole CLARA" indique Aracytine et dans le texte correspondant, les deux appellations sont utilisées. Dans le document intitulé "The CLARA Study", le terme Cytarabine est utilisé, l'abréviation Ara-C désignant la cytarabine mentionnée en premier page 17/81 n'est pas définie dans la liste des abréviations.
- 2- Le dernier paragraphe du résumé concerne, pour la première partie l'objectif principal (voir suggestion cidessous) et pour la dernière la méthodologie.

3- Objectif principal

Sa formulation dans le résumé pourrait être améliorée car une partie concerne plutôt un rappel bibliographique inutile et la méthodologie.

<u>Suggestion</u>: Les objectifs principaux de l'étude sont l'efficacité et la toxicité de l'association clofarabine/Ara-C à dose intermédiaire (CLARA) comparée à l'aracytine à forte dose (HDAR) en phase de consolidation, chez des patients âgés de 18 à 60 ans, porteurs d'AML nouvellement diagnotiquée, à risque intermédiaire ou défavorable.

4- Méthode

Page 20/81 du protocole, la deuxième référence Jeha doit être datée de 2004 et non 2003 d'après la liste bibliographique; plusieurs références se rapportent seulement à des résumés alors que les travaux ont probablement fait l'objet de publications complètes un peu plus tard.

Page 25/81 du protocole, point 1.5, deuxième paragraphe la ponctuation/formulation de la partie commençant par "Because" doit être revue.

5- Information et consentement éclairé

La dernière partie du premier paragraphe de l'introduction ("Cette maladiele plus souvent fatale...") est rude et surtout inutile.

Troisième paragraphe de l'introduction: il est peut être suffisant de préciser que des complications hémorragiques graves peuvent survenir sans ajouter les termes de "parfois fatales".

Quatrième paragraphe de l'introduction : il faudrait préciser le pourquoi de l'étude de l'association clofarabine/Ara-C par rapport au traitement avec Ara-C seule à cette étape de l'information.

Dans le déroulement de l'étude, la désignation de la première, deuxième et troisième partie serait plus explicite en utilisant les désignations induction, consolidation et suivi/surveillance respectivement.

Dans la première partie (induction), cette étape devrait être indiquée comme le traitement de référence pour AML utilisant la chimiothérapie classique.

Paragraphe relatif aux bénéfices potentiels associés à l'étude : Les références bibliographiques n'ont pas à être indiquées ; Outre l'efficacité des consolidations, et la diminution du risque de rechute, l'espoir d'une diminution des effets secondaires indésirables devrait être mentionné.

Nouvelles informations, participation volontaire et retrait de l'étude : la dernière phrase du troisième paragraphe est très sèche et devrait mentionnée la prise en charge avec un traitement de référence.

Arrêt de l'étude : le dernier motif cité n'a pas de sens.

Dr. David PEROL, Président de séance

17 P 20'

2/2



AUTORISATION DE MODIFICATION (\$) SUBSTANTIELLE (\$) D'ESSAI(S) CLINIQUE(S) DE MEDICAMENT A USAGE HUMAIN (AMS)

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Nombre de pages : 1

(incluant la page de garde)

Envoi par Télécopie

Date: 0 6 JUHN 2008

Promoteur	AP-HP Deleg	ation à la Reche	et du (des) essai(a) concerné(s) rche Clinique (DIRC lle de France)
Réf. Essal(s)		Réf. Modificati	on(e)
N' EudraCT	Réf. Afsage	Réf. Afssape	Réf. Promoteur (kem E.1 du formulaire de demande d'AMS
2006-005163-26	A61212-21	M61212-2101	P060504 / 2 / 11-01-2008

		1	

Expéditeur

AFSSAPS / DEMEB / Département de l'évaluation des essais cliniques et des médicaments à statut particulier Unité essais cliniques médicaments et hors produits de santé

Dossier suivi par : Sandra TOURATIER / Emille RODENBURGER

Tél: 33 (0) 1 55 87 36 41 / Fax: 33 (0) 1 55 87 36 42

Destinataire (demandeur : nom / société / tél.)

Anne-Marie SEVEN

AP-HP Délégation à la Recherche Clinique (DIRCille de France)

01 44 84 17 70

Fax

01 44 84 17 99

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L. 1123-9 et vu la ou les autorisations d'essals cliniques délivrées par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) pour le ou les essais cliniques ci-dessus référencés :

Vu le dossier de demande d'autorisation de modification(s) substantielle(s) adressé à l'Afssaps ;

L'autorisation mentionnée à l'article L. 1123-9 du code de la santé publique est accordée pour la (les) modification(s) substantielle(s) identifiée ci-dessus, pour les aspects relevant de la compétence de l'Afssaps.

Pour le Directeur Général et par délégation Dr Philippo VELLA Chaf de l'unité essais cliniques médicaments et hors produits de eanté

8-8 JUIN 2008

Pour toute demande d'informations complémentaires concement cette autorisation, je vous recommande de solliciter un rendezvous téléphonique en adressant à cet effet un courriel <u>uniquement</u> sur la boite **contact_auivi-ec@afasaps_sants_fr**. Je vous demande de veiller à reporter dans l'objet du message uniquement les mentions suivantes : AMS / M61212-2101.

Par ailleurs, afin d'optimiser la gestion d'autres dossiers de modifications substantielles (MS) que vous pourriez être amené(e) à déposer pour l'(les) essai(s) cité(s) en objet, je vous recommande de les transmettre par courriel adressé <u>uniquement</u> sur la boîte ama@afsaaps.sante.fr. Je vous précise qu'il vous est possible d'utiliser à cet effet le système de messagerie électronique sécurisée Eudralink. Lors de l'envoi de ces dossiers, je vous demande de veiller à reporter dans l'objet du message les mentions suivantes :

pour les MS transmises à l'Afssaps pour information : MSI / A61212-21;

 pour les MS soumises pour autorisation ou pour les dossiers mixtes (comportant des modifications soumises pour autorisation et d'autres pour information): MSA / A61212-21.

Si vous ne recevez pas toutes les pages de cette télécople, veullez contacter le secrétariat de l'Unité sessie cliniques médicaments et hors produits de santé au : 33 (0) 1 55 87 36 41.

Confidentialité

Cette transmission est à l'attention exclusive du(des) destinataires el-dessus mentionné(s) et peut contenir des informations privilégiées st/ou confidentielles. Si vous s'êtes pas le destinataire voulu ou une personne mandatée pour lui remettre cette transmission, vous avez reçu ce document par erreur et toute utilization, révélation, cople ou communication de son contenu est interdits. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez nous en informer par téléphone immédiatement et nous retourner le message original par courrier, Maroi,

Confidentiality

This transmission is intended to the addressee(s) listed above only and may contain preferential or/and confidential information. If you are not the intended recipient, you are hereby notified that you have received the document by suistake and any use, disclosure, copying or communication of the content of this transmission is prohibited. If you have received this transmission by mistake, please call us immediately and return the original message by mail. Thank you.

143/147, bd Anatole France - F-93285 Saint-Denis cedex - tél. +33 (0)1 55 87 30 00 - www.siscaps.sante.tr

Page 1 sur 1

COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES SUD MEDITERRANEE III

Président: J. PELISSIER. Vice-Président: T. LAVABRE-BERTRAND

Référence	CPP à rappeler	: 2007.01.05 ter		1100	Nîmes, le:		7 juillet 2008
Lors de sa	séance du:	2 juillet 2008			Présidée par Mme ou	M:_	J. PELISSIER
En présenc		suivants: Mmes e			Membres titulaires	Τ	Membres suppléants
1 ^{er} Personnes qualifiées en recherche			X	J-Y. LEFRANT	X		
Collège	biomédicale			X	A. SOTTO	30 as	J-C. GRIS
				X	J. PELISSIER	X	A-M. GUEDJ
	Compétents en biostatistique/épidémiologie				P. FABBRO-PERAY		C. DEFEZ
	Médecins généralistes			A-8 2 5 5 5	J. FOURCADE		N
	Pharmaciens hospitaliers			X	A. MOURGUES	(Q)	C. COURREGE
	Infirmiers			X			H. HENRY
00 0 111	Compétents en questions éthiques			X			P. MARES
2 ^e Collège	Psychologues			X		X	C. AYELA
	Travailleurs sociaux			24-14-22 24-14-22	S. LARRIEU		
	Compétents en matière juridique				A-R. FLORENCHIE		N
	Représentants d'associations agréées d				G. LAICK		N
				X	A-M. JOUBERT	X	C. DUCLUZEAU
Personnes	Pédiatre	agers du système c	ie santė	X	P. BALMELLE		
cooptées	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	ur défaut de conse			N		
coopiees	Specialiste po	ur defaut de conse	ntement	阿斯尔	N	365	
Les membre	es suivants s'éta	ant retirés: Mmes e	et MM:				
Méditerrané un projet réi dessus, et id	ée III a examine férencé localen lentifié par le n	s personnes Sud e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous,	o ci- relatif à:	X	Recherche biomédicale Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi	oduit	s du corps humain iques
Méditerrané un projet réi dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet:	ée III a examine férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de pha chimiothérapie	e les informations nent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT use 3 comparant un d'induction séque	relatif à: 2006-00	S163	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi	oduit ologi	natique à une
Méditerrané un projet réi dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet:	se III a examino férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de pla chimiothérapie Myéloïde du g	e les informations nent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT use 3 comparant un d'induction séque	relatif à: 2006-00	S163	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi AFSSAPS e d'induction séquentielle su	oduit ologi	natique à une
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet:	se III a examino férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de pha chimiothérapie Myéloïde du g	e les informations nent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT use 3 comparant un d'induction séque roupe CBF»	relatif à: 2006-00	\$163 érapi ditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients atte	oduit ologi	natique à une
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet:	se III a examino férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de pla chimiothérapie Myéloïde du g APHP r principal ou c	e les informations nent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT use 3 comparant un d'induction séque roupe CBF»	2006-00 ne chimiothentielle con	\$163 érapi ditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients atte	oduit ologi vsten	natique à une
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur	se III a examino férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de pha chimiothérapie Myéloïde du g APHP r principal ou c lerche (si soum	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT se 3 comparant un d'induction séquiroupe CBF» coordonnateur: is à autorisation):	relatif à: 2006-00 ce chimiothentielle con Dr. JOU	S (63) crapi diúo RDA	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients attein	oduit ologi ystėm ints d	iques natique à une l'une leucémie Aiguë
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech	se III a examine férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de phachimiothérapie Myéloïde du g APHP r principal ou cuerche (si soum le Proje	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT se 3 comparant un et d'induction séquiroupe CBF» coordonnateur: is à autorisation):	2006-00 2006-00 Dr. JOU	S163 crapi diúo RDA	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients atte	oduit ologi ystėn ints d	natique à une l'une leucémie Aiguë
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur	se III a examine férencé localent férencé localent lentifié par le nuregistrement: « Étude de plus chimiothérapie Myéloïde du graph principal ou control (si soum le	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT se 3 comparant un de d'induction séque coupe CBF» coordonnateur: is à autorisation): t initial fication	Dr. JOU	S (63) crapi diúo RDA	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle sy melle chez des patients atte	oduit ologi vstěn ints d	natique à une l'une leucémie Aiguë
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech Au titre d'un demande d'a	se III a examine férencé localen férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de phachimiothérapie Myéloïde du garant de la principal ou control de la principal ou control (si soum le la proje vis X Modisubsta	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT use 3 comparant ur d'induction séque comparant ur coupe CBF» coordonnateur: is à autorisation): t initial fication antielle N° 1	Dr. JOU	S163 crapi diúo RDA	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients attei N Première soumission Nouvelle soumission réponse aux observat	oduit ologi vstěn ints d	natique à une l'une leucémie Aiguë
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech Au titre d'un demande d'a concernant: Date de réce	de III a examino férencé localen férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de pha chimiothérapie Myéloïde du g APHP r principal ou c lerche (si soum le l	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT see 3 comparant un d'induction séquiroupe CBF» coordonnateur: is à autorisation): t initial fication antielle N° 1 visé	Dr. JOU	5163 érapi ditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients attent Première soumission X Nouvelle soumission réponse aux observat	oduit ologi vstěn ints d	natique à une l'une leucémic Aiguë projet modifié en du comité
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech Au titre d'un demande d'a concernant: Date de réce Le comi	de III a examino férencé localen férencé localen lentifié par le n nregistrement: « Étude de phachimiothérapie Myéloïde du garant principal ou currence (si soum le	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT se 3 comparant un d'induction séque corpe CBFs coordonnateur: is à autorisation): t initial fication antielle N° 1 visé iné ou réexaminé l	Dr. JOU	5163 érapi ditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients attei N Première soumission Nouvelle soumission réponse aux observat	oduit ologi vstěn ints d	natique à une l'une leucémie Aiguë projet modifié en du comité X Favorable
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech Au titre d'un demande d'a concernant: Date de réce Interplénière	de III a examino férencé localen férencé localen ferencé localen ferencé localen ferencé localen ferencé localen frencé localen mregistrement: « Étude de pha chimiothérapie Myéloïde du g APHP r principal ou c ferche (si soum ferenche (si soum	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT se 3 comparant un d'induction séquiroupe CBF» coordonnateur: is à autorisation): t initial fication antielle N° 1 visé iné ou réexaminé les	Dr. JOU	5163 érapi iditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients attei N Première soumission X Nouvelle soumission réponse aux observat 11 juin 2008 exprime en séance	oduit ologi vstěn ints d	projet modifié en du comité X Favorable Défavorable
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech Au titre d'un demande d'a concernant: Date de réce Le comi plénière Le proje	de III a examina férencé localent férencé localent férencé localent lentifié par le numerous le lentifié par le numerous le lentifié par le numerous le	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT se 3 comparant ur d'induction séque cordonnateur: is à autorisation): t initial fication entielle N° 1 visé iné ou réexaminé les jet de réserves minérations entielle n° 1	Dr. JOU	5163 érapi iditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients atte N Première soumission réponse aux observat 11 juin 2008 exprime en séance délibération initiale, et	oduit ologi vstěn ints d	natique à une l'une leucémie Aiguë projet modifié en du comité X Favorable
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech Au titre d'un demande d'a concernant: Date de réce I Le comi plénière Le proje celles-ci	de III a examina férencé localent férencé localent férencé localent lentifié par le numerous le lentifié par le numerous le lentifié par le numerous le	e les informations ent sous le numér uméro ci-dessous, EudraCT se 3 comparant un d'induction séquiroupe CBF» coordonnateur: is à autorisation): t initial fication antielle N° 1 visé iné ou réexaminé les iné ou réexaminé les injet de réserves mis se en compte, le co	Dr. JOU	5163 érapi iditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle sy nuelle chez des patients attei N Première soumission X Nouvelle soumission réponse aux observat 11 juin 2008 exprime en séance délibération initiale, et jour l'avis ci-contre:	oduiti ologi ystėn ints d d'un ions	natique à une l'une leucémie Aiguë projet modifié en du comité X Favorable Défavorable Différé
Méditerrané un projet réf dessus, et id Numéro d'er Intitulé du projet: Promoteur Investigateur Lieu de rech Au titre d'un demande d'a concernant: Date de réce I Le comi plénière Le proje celles-ci	de III a examina férencé localent lentifié par le numere istrement: « Étude de phachimiothérapie Myéloïde du garde le	e les informations ent sous le numéro ci-dessous, le numéro ci-dessous, le le dessous, le le dessous, le le dessous ent sous et d'induction séqueroupe CBF» coordonnateur: is à autorisation): t initial fication entielle N° 1 visé iné ou réexaminé le le coupe de réserves mines en compte, le coupe ent avis:	Dr. JOU Dan cadr le projet sometie exprir	5163 érapi iditio	Recherche en soins courant Utilisation d'éléments et pro Collection d'échantillons bi 26 AFSSAPS e d'induction séquentielle symmelle chez des patients atte N Première soumission réponse aux observat 11 juin 2008 exprime en séance délibération initiale, et	oduiti ologi ystėn ints d d'un ions	projet modifié en du comité X Favorable Défavorable

Adresser la correspondance à : CPP SUD-MEDITERRANEE III, FACULTE DE MEDECINE, Av Kennedy, CS 83021 30908 Nîmes cedex 2 Secrétariat : Mme CARADEC / Mme VUJIC Téléphone/Fax : 04 66 02 81 55 Téléphone/Fax : 04 66 02 81 55

e-mail: cpp.sudmediterranee3@gmail.com

Page 1 sur 2

COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES SUD MEDITERRANEE III

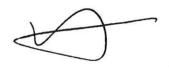
Président: J. PELISSIER. Vice-Président: T. LAVABRE-BERTRAND

Le présent avis	X	Protocole	Version no:	2	En date du:	11 janvier 2008
concerne		Résumé en français	Version n°	2	En date du :	11 janvier 2008
spécifiquement	X	Formulaire d'information	Version no:	2	En date du:	11 janvier 2008
	Х	Formulaire de consentement	Version no:	2	En date du:	11 janvier 2008
suivants:	X	Formulaire de demande	Version n°:		En date du :	8 avril 2008
	Х	Consentement pour une étude génétique	Version n°:	2	En date du :	11 janvier 2008

REMARQUES

- (1) Le comité prend en considération pour sa décision les conditions de validité de la recherche au regard de la protection des personnes, notamment l'information des participants avant et pendant la durée de la recherche y compris l'adéquation, l'exhaustivité et l'intelligibilité des informations écrites, les modalités de recueil de leur consentement, les indemnités éventuellement dues, la pertinence générale du projet et l'adéquation entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre, ainsi que la qualification du ou des investigateurs.
- (2) Quel que soit l'avis du Comité, il ne dégage pas le promoteur de sa responsabilité.
- (3) Conformément à la réglementation, tout avis est transmis à l'autorité compétente et, en cas d'avis défavorable, aux autres comités.
- (4) En cas d'avis différé, le promoteur est invité à transmettre au comité dans les meilleurs délais les informations complémentaires demandées et/ou le projet modifié répondant aux réserves exprimées. Il peut demander, ainsi que l'investigateur principal, à être entendu par le comité.
- (5) En cas d'avis différé, faute de réponse du promoteur dans un délai de trois mois, le comité sera conduit à formuler un avis défavorable. Il en sera de même si, à l'issue de la nouvelle délibération concernant le projet, il est estimé que les modifications proposées ne répondent pas de façon satisfaisante aux observations du comité.

MOTIVATION DE l'AVIS DU COMITE



Adresser la correspondance à : CPP SUD-MEDITERRANEE III, FACULTE DE MEDECINE, Av Kennedy, CS 83021 30908 Nîmes cedex 2 Secrétariat : Mme CARADEC / Mme VUJIC Téléphone/Fax : 04 66 02 81 55

e-mail: cpp.sudmediterranee3@gmail.com

Page 2 sur 2

CPP IIe de France XI

Comité de Protection des Personnes

Saint-Germain-en-Laye, le 18 janvier 2010

Madame le Professeur CASTAIGNE Centre Hospitalier de Versailles 177, rue de Versailles 78157 LE CHESNAY Cedex

Titre de l'essai :	Etude de phase 3 randomisée multicentrique étudiant l'effet de l'addition de l'anticorps monoclonal Gemtuzumab Ozogamicin (Mylotarg) utilisé en doses fractionnées au traitement d'induction et de consolidation par Daunorubicine et Aracytine chez les patients atteints de Leucémie Aiguë Myéloïde (LAM) et âgés de 50 à 70 ans.
Promoteur:	CH de Versailles
Coordonnateur:	Professeur CASTAIGNE
N° EudraCT :	2007- 002933-36
Réf. Promoteur :	ALFA-0701 (Mylofrance 3)
Réf. Afssaps ;	
Réf. CPP :	07054

Demande dévaluation de modification substantielle n° 3 modifiée

Version courrier du 5 janvier 2010

Le CPP lle de France XI a examiné dans sa séance du 14 JANVIER 2010, la modification substantielle n° 3 modifiée au projet de recherche référencé ci-dessus.

Ont participé à la délibération :

I - PREMIER COLLEGE

François BEAUFILS
Sophie BREYNAERT
François COUDORE
Sabine de LAPORTE
Pierre de TRUCHIS
Annie DURAND
Agnès GUIBERT-HOUDIARD
Valérie LUCAS-JOUY
Kolia MILOJEVIC
Nicolas SAURON

II - DEUXIEME COLLEGE

Jacques ALAZARD
Georges AUDRAIN
Michèle CATZ
Max DANA
Thierry de ROCHEGONDE
Odile LACHAUD
Olivier LANTRES
Christine STOUFFLET
Anna ZIELINSKA

Médecine Interne Infirmière Pharmaco/Biologie Chercheur Maladies Infectieuses Pharmacien hospitalier Pharmacien hospitalier Médecin généraliste Biostatisticien Infirmier

Représentant UNAFAM
Représentant UFC que choisir
Psychologue
Représentant Ligue contre le cancer
Psychologue
Représentant UDAF 78
Avocat
Philosophe
Philosophe

J'ai l'honneur de vous informer que le comité a donné pour cette modification substantielle : UN AVIS FAVORABLE

Cette modification substantielle consiste à :

- Modifier la partie de texte « risques potentiels et désagréments » de la note d'information des prochains patients qui participeront au protocole (annexe 12 du protocole) suite à notre demande du 14 décembre 2009. Version 5 modifiée du 31/12/09.
- Modifier le texte de la note d'information pour les patients déjà inclus (annexe 13 du protocole).
 Version 5 modifiée du 31/12/09.
- Modifier les conditions de réalisation des cures de traitement selon la thrombopénie en suivant les recommandations du DSMB réuni le 14/12/2009. Version 5 modifiée du 31/12/09.
- Modifier le texte de la demande de notification des thrombopénies persistantes de grade 3 ou 4 sous forme de déclaration d'évènement indésirable grave. Version 5 modifiée du 31/12/09.

Pavillon Jacques Courtois – 2^{ème} étage, 20, rue Armagis 78105 Saint Germain en Laye Cedex Tél: 01.39.27.42.58 - Fax: 01.39.27.49.01 - E.mail: cppidf11@chi-poissy-st-germain.fr
Bureau: Thierry de ROCHEGONDE, président - Annie DURAND, Vice-présidente – Valérie LUCAS-JOUY, Trésorière – Jean-François LAIGNEAU, Secrétaire.

CPP IIe de France XI

Comité de Protection des Personnes

Demande dévaluation de modification substantielle n° 3 modifiée

Version courrier du 5 janvier 2010

 Modifier le tableau récapitulatif des traitements en page 11 du protocole des conditions biologiques de réalisation des cures de traitement, selon les conditions déjà mentionnées dans le paragraphe « 6 – traitements ». Version 5 modifiée du 31/12/09.

Le Président de la Séance, Thierry de ROCHEGONDE